



**FNB Horizons Actif revenu fixe mondial
(HAF : TSX)**



CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière	11
Rendement passé	14
Sommaire du portefeuille de placements	15

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

17

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	18
États du résultat global	19
États de l'évolution de la situation financière	20
États des flux de trésorerie	21
Tableau des placements	22
Notes afférentes aux états financiers	27

Message du chef de la direction

À mi-chemin de l'année 2023, je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs jusqu'à maintenant, dans nos activités et pour nos investisseurs. Cette année et dans l'avenir, Horizons ETFs s'engage à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient entraîné une volatilité des marchés, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 30 juin 2023, plus de 19 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 23 milliards de dollars à la fin de 2022 à près de 26 milliards de dollars au 30 juin 2023. Nous consolidons davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB au Canada, grâce à des flux de plus de 2 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année – les plus importantes entrées de fonds, en dollars, parmi les cinq plus grands fournisseurs de FNB selon les actifs sous gestion.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. Le 12 avril 2023, nous avons lancé le premier FNB au Canada qui procure une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« **CBIL** ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« **UBIL.U** »). L'incertitude économique récente a fait grimper la demande des investisseurs pour des stratégies de rechange aux liquidités qui peuvent offrir la sécurité relative des véhicules d'épargne traditionnels tout en générant un revenu supérieur à l'inflation. Les actifs sous gestion de ces deux fonds dépassent les 500 millions de dollars, et nous sommes fiers d'avoir créé des FNB qui sont en phase avec tellement d'investisseurs canadiens.

Au cours des prochains mois, nous avons l'intention de lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités de gains et adapteront leur exposition aux catégories d'actifs qui font partie de notre gamme « Exposition aux actions : Les Essentiels ». Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt. Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous allons au-delà du modèle de gestion d'actifs ordinaire et embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité exceptionnelle.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Horizons Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Les rendements de HAF et pour ses porteurs de parts sont fonction du rendement des titres de créance (y compris des placements assimilables à des créances) qui sont détenus directement ou indirectement par HAF.

HAF applique une stratégie qui vise à optimiser la répartition tactique de l'actif entre des titres de créance (y compris des catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) et qui mise sur la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des émetteurs qui, de l'avis du sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »),

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants. Afin de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque, HAF utilise une stratégie de répartition tactique de l'actif qui misera sur l'utilisation de titres de créance (y compris de titres assimilables à des titres de créance), et éventuellement des fonds inscrits en bourse, afin de fournir une exposition principalement aux rendements de sociétés nord-américaines et de gouvernements étrangers.

HAF peut être exposé à des titres de fonds négociés en bourse ainsi qu'à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui fournissent une exposition aux marchés des titres à revenu fixe mondiaux, ce qui pourrait comprendre notamment des obligations du gouvernement canadien et de gouvernements étrangers, des titres de créance à rendement élevé et des titres de créance de bonne qualité de sociétés nord-américaines, des titres d'actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) ainsi que des titres du Trésor.

HAF reçoit des services de sous-conseiller de la part de l'équipe de répartition de l'actif de son sous-conseiller. Le sous-conseiller est l'une des plus importantes sociétés de gestion de portefeuille au Canada. Elle fournit des solutions de placement à des clients institutionnels et agit à titre de sous-conseiller pour des organismes de placement collectif et des portefeuilles de gestion privée.

Le sous-conseiller de HAF répartit le portefeuille de placements de HAF entre les titres de créance (y compris les catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) en utilisant son processus de répartition tactique de l'actif, son analyse des indicateurs psychologiques et ses prévisions économiques courantes. Le processus de répartition tactique de l'actif du sous-conseiller utilise une combinaison de recherches fondamentales sur l'économie et sur le marché, y compris une analyse du cycle économique et des taux d'intérêt. La durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché du portefeuille seront activement gérés pour tirer parti des prévisions du sous-conseiller quant aux fluctuations des taux d'intérêt et aux tendances du crédit afin d'établir un profil risque/récompense optimal pour HAF.

Le portefeuille de placement de HAF pourrait comprendre les FNB avec effet de levier. Conformément à la dispense obtenue des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières qui permet à HAF d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier, HAF n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier qui utilisent des instruments financiers assurant une corrélation avec le rendement d'un « indice autorisé » au sens du Règlement 81-102.

HAF peut, à l'occasion, utiliser des instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés et des swaps sur défaillance de crédit, pour gérer la durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché.

Plusieurs des titres dans lesquels HAF investit directement ou indirectement peuvent être libellés en une devise autre que le dollar canadien. Dans certains cas, la devise dans laquelle les parts de HAF sont négociées peut être différente de la devise des obligations dans lesquelles il investit. Quand le sous-conseiller détermine qu'il serait dans l'intérêt de HAF de le faire, le sous-conseiller utilisera des instruments dérivés pour couvrir la valeur des titres du portefeuille de HAF qui sont libellés en devises contre les risques de fluctuation de cette devise par rapport au dollar canadien. Il est prévu que le montant couvert variera de temps à autre.

Il y a lieu de se reporter au prospectus le plus récent du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAF en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : bas.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Risque lié au marché boursier
- Risque lié à l'émetteur
- Risques juridiques et liés à la réglementation
- Risque lié aux perturbations du marché
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux fonds inscrits en bourse
- Risque lié à l'utilisation des données historiques
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Perte de la responsabilité limitée
- Dépendance envers le personnel clé
- Risque lié aux distributions
- Conflits d'intérêts
- Absence de propriété
- Marché pour les parts
- Prix de rachat
- Fluctuation de la valeur liquidative
- Restrictions relatives à certains porteurs de parts
- Marchés hautement instables
- Absence de rendement garanti
- Risque lié aux instruments dérivés et à la contrepartie
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque de change
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque de crédit
- Risque lié aux FNB avec effet de levier
- Risque lié aux fiducies de revenu
- Risques liés aux bourses étrangères
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux obligations à rendement élevé et risque lié aux autres placements moins bien notés
- Risque de crédit lié aux prêts de rang supérieur
- Risque lié aux prêts de rang supérieur
- Risque lié au règlement des prêts de rang supérieur
- Risque lié au revenu
- Risque de remboursement anticipé par l'émetteur
- Risque lié aux écarts entre le cours affiché et le cours utilisable
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux obligations municipales

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2023, les parts du FNB ont produit un rendement de 3,03 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice composé formé aux deux tiers de l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Corporate Bond (l'« indice des obligations de sociétés ») et au tiers de l'indice Barclays Capital US High Yield Very Liquid (l'« indice des obligations à rendement élevé ») a affiché un rendement de 3,71 % pour la même période.

L'indice des obligations de sociétés suit le rendement des titres d'emprunt garantis et titrisés de sociétés de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada.

L'indice des obligations à rendement élevé est conçu pour assurer le suivi des titres plus liquides du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellés en dollars américains. Les titres sont classés comme étant à rendement élevé si la notation moyenne des agences Moody's, Fitch et S&P est Ba1/BB+/BB+ ou inférieure. Les obligations d'émetteurs issus des marchés émergents de pays à risque sont exclues.

Revue générale du marché

La nouvelle année a démarré sur les chapeaux de roue, alors qu'on anticipait un atterrissage en douceur pour les économies des pays développés, que les pressions inflationnistes montraient des signes d'apaisement et que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») réduisait son rythme de resserrement. Des flux importants d'actifs à revenu fixe ont également contribué à la hausse, puis, une vague d'aversion pour le risque a déferlé sur les marchés. Les espoirs d'une fin imminente des hausses de taux et d'un virage vers une politique moins interventionniste ont été anéantis par les signes persistants d'une croissance résiliente, d'un marché du travail en surchauffe, d'une inflation tenace et de la fermeté des banques centrales, qui ont incité les investisseurs à s'attendre à des taux d'intérêt plus élevés pendant plus longtemps. En mars, l'effondrement de la Silicon Valley Bank, de la Signature Bank et de Crédit suisse, ainsi que la crainte d'une contagion accrue dans le secteur bancaire, ont provoqué un puissant mouvement de fuite vers des titres de qualité en faveur des obligations d'État, qui a rappelé la crise financière de 2008. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi très rapidement pour contenir la situation.

Au cours du deuxième trimestre, le taux annuel d'inflation a poursuivi son retour à la normale, mais l'inflation s'est tout de même montrée persistante. L'économie a présenté des signes de résilience, les écarts de crédit se sont resserrés et les rendements ont grimpé pour s'adapter aux politiques des banques centrales en lutte contre l'inflation. La Fed a relevé ses taux de 25 points de base en mai et a décidé de faire une pause en juin pour réévaluer les effets de la politique monétaire sur l'économie. Le cycle de resserrement des banques centrales d'Amérique latine touche à sa fin et elles devraient être les premières à réduire leurs taux au second semestre de 2023, en particulier au Chili et au Brésil.

Les écarts de crédit ont bien fait, tant pour ce qui est des obligations à haut rendement que de celles des marchés émergents, car l'économie a montré des signes de résilience. Les écarts de crédit des obligations à haut rendement et des marchés émergents se sont comprimés d'environ 40 points de base au cours du trimestre.

Revue du portefeuille

Sur le plan sectoriel, en ce qui concerne les titres de première qualité, le sous-conseiller privilégie toujours les émetteurs du secteur des biens de consommation non cycliques qui exercent leurs activités dans l'industrie alimentaire, ainsi que les émetteurs de l'industrie des services de communication. Le sous-conseiller demeure sélectif à l'égard des émetteurs à rendement élevé et l'exposition sectorielle du portefeuille est concentrée dans les secteurs des biens de consommation non cycliques, de l'énergie et des biens de consommation discrétionnaire, où les écarts reflètent déjà la possibilité d'un ralentissement économique.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

En outre, la pondération des titres d'emprunt de marchés émergents dans le FNB a également donné lieu à un meilleur rendement pour la période. L'exposition aux obligations libellées à la fois en monnaie locale et en devises, dans les pays où les banques centrales ont amorcé leur cycle de hausse de taux l'an dernier, a aussi contribué au rendement supérieur du FNB. Le portefeuille restera surpondéré en l'Amérique latine, puisque le sous-conseiller s'attend à ce que la région produise des rendements supérieurs, compte tenu des prévisions de pointe de l'inflation et de la fin du cycle de resserrement pour les banques centrales. La Colombie a offert un bon rendement au cours du premier semestre, le pays ayant surpassé son homologue au cours du trimestre. Le sous-conseiller s'attend à ce que les différents partis en arrivent à un consensus sur la réforme politique, ce qui se traduira par un éventuel rendement supérieur.

Perspectives

Les marchés obligataires mondiaux offrent de nombreuses opportunités et la catégorie d'actifs est attrayante compte tenu de la hausse des taux à l'échelle mondiale. Le sous-conseiller ne peut écarter la possibilité de nouvelles pressions à la hausse sur les rendements et les écarts, mais certains indicateurs de tendance montrent que l'effet du resserrement des conditions financières commence à se faire sentir. Compte tenu de l'effet à retardement du resserrement des politiques, les marchés obligataires pourraient se diriger vers une période où le contexte en est un de fluctuation des cours à l'intérieur d'une fourchette étroite en attendant que les pressions inflationnistes montrent des signes d'apaisement. La stratégie, qui consiste à investir de façon générale dans des titres de première qualité, génère actuellement un rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance de 7,60 % combiné à une durée de 5,04 ans. Compte tenu des perspectives économiques, la stratégie permettra de faire face à différents environnements de marché, grâce à l'excellent écart de rendement que procure un portefeuille diversifié de titres de première qualité.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 755 566 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (2 366 378) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 108 143 \$ (129 684 \$ en 2022), dont une tranche de 42 021 \$ (39 684 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 672 358 \$ aux porteurs de parts (499 781 \$ en 2022).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Actif net à l'ouverture de la période	6,94	7,66	7,67	7,74	7,72	8,02 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,20	0,34	0,22	0,25	0,27	0,27
Total des charges	(0,02)	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,04)	(0,05)
Pertes réalisées pour la période	(0,10)	(0,68)	(0,17)	(0,02)	(0,05)	(0,15)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,12	(0,10)	0,16	(0,06)	0,13	(0,16)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,20	(0,49)	0,16	0,13	0,31	(0,09)
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,19)	(0,30)	(0,13)	(0,13)	(0,19)	(0,19)
À partir des dividendes	–	–	(0,04)	(0,08)	(0,06)	(0,03)
Remboursement de capital	–	–	(0,01)	(0,03)	–	–
Total des distributions³⁾	(0,19)	(0,30)	(0,18)	(0,24)	(0,25)	(0,22)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	6,95	6,94	7,66	7,67	7,74	7,72 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total de la valeur liquidative (en milliers)	27 605	22 652	32 438	29 610	40 709	66 244 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	3 971	3 266	4 236	3 858	5 257	8 581
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,58 %	0,67 %	0,72 %	0,76 %	0,73 %	0,82 %
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,58 %	0,56 %	0,56 %	0,56 %	0,56 %	0,56 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	0,94 %	0,97 %	0,96 %	1,00 %	0,86 %	0,90 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,00 %	0,06 %	0,05 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,00 %	0,06 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,03 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	143,61 %	181,22 %	79,08 %	18,74 %	68,35 %	81,07 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	6,95	6,94	7,66	7,67	7,74	7,72 \$
Cours de clôture	6,94	6,92	7,67	7,70	7,74	7,75 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de la période.
6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

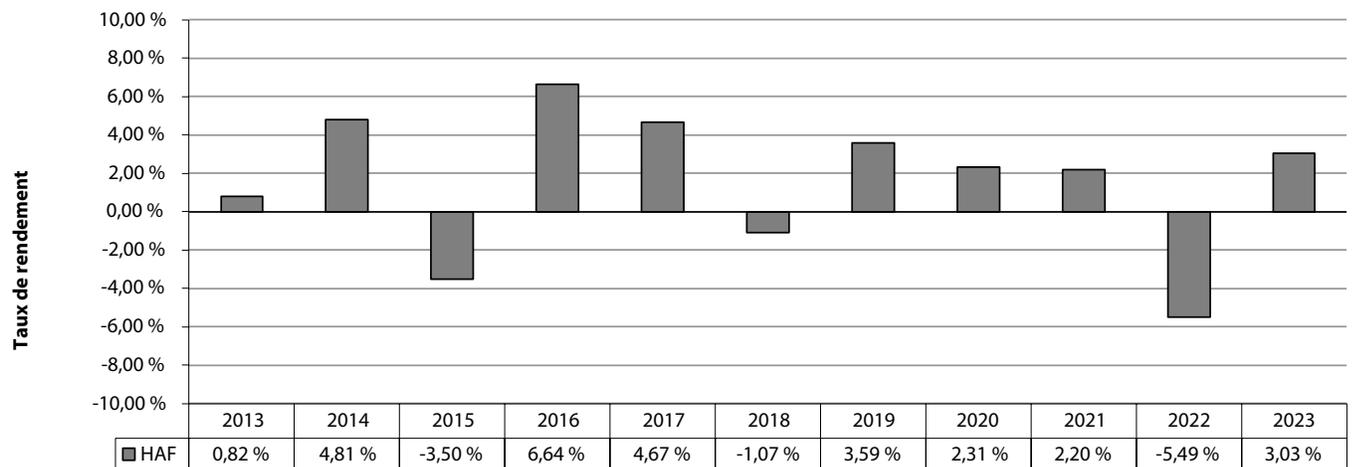
	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
Marketing		
2 %	29 %	69 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le graphique présume que les porteurs de parts de catégorie E du FNB ont reçu leurs parts dans le cadre de l'échange, à raison de une part pour une part de catégorie A, à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2010. Les parts de catégorie A sont négociées depuis le 21 juillet 2009.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe mondiaux	15 007 566 \$	54,37 %
Titres à revenu fixe américains	7 842 723	28,41 %
Titres à revenu fixe canadiens	2 498 255	9,05 %
Titres supranationaux	1 741 463	6,31 %
Contrat à terme - couverture des devises*	3 198	0,01 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	934 276	3,38 %
Autres actifs, moins les passifs	(422 809)	-1,53 %
	27 604 672 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations de sociétés	14 607 212 \$	52,91 %
Obligations gouvernementales	12 005 480	43,50 %
Titres adossés à des actifs	477 315	1,73 %
Contrat à terme - couverture des devises*	3 198	0,01 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	934 276	3,38 %
Autres actifs, moins les passifs	(422 809)	-1,53 %
	27 604 672 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2023

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligation du Trésor des États-Unis	11,19 %
États-Unis mexicains	5,38 %
République de Colombie	4,37 %
République française	3,87 %
Ecopetrol SA	3,74 %
Royaume-Uni, bon du Trésor	3,61 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,38 %
Électricité de France S.A.	3,21 %
Royaume des Pays-Bas	3,09 %
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	2,83 %
Barclays PLC	2,25 %
International Finance Corp.	2,12 %
Petrobras Global Finance BV	1,88 %
JBS USA LUX SA / JBS Food Co. / JBS USA Finance Inc.	1,83 %
Pilgrim's Pride Corp.	1,82 %
Iceland Bondco PLC	1,75 %
Kohl's Corp.	1,66 %
Peru LNG SRL	1,55 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,53 %
Banque européenne d'investissement	1,47 %
Adani Green Energy Ltd.	1,40 %
Heathrow Funding Ltd.	1,37 %
République fédérale d'Allemagne	1,30 %
Petroleos Mexicanos	1,28 %
Level 3 Financing Inc.	1,23 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Horizons Actif revenu fixe mondial (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	934 276 \$	1 944 719 \$
Placements	27 090 007	21 539 681
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	438 449	265 947
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	212 998	4 541
Actifs dérivés (note 3)	45 158	50 398
Total des actifs	28 720 888	23 805 286
Passifs		
Frais de gestion à payer	11 392	9 896
Frais d'exploitation à payer	1 076	1 993
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	933 459	905 028
Distribution à payer	128 329	110 554
Passifs dérivés (note 3)	41 960	125 479
Total des passifs	1 116 216	1 152 950
Total de l'actif net	27 604 672 \$	22 652 336 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	3 970 564	3 266 003
Total de l'actif net par part	6,95 \$	6,94 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Rohit Mehta
 Administrateur



 Thomas Park
 Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Produits		
Revenu de dividendes	– \$	48 381 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	670 645	505 045
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	954	12 667
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(379 373)	(1 025 768)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	33 928	(8 222)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	438 601	(1 916 627)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(9 189)	18 146
	755 566	(2 366 378)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	60 516	71 512
Honoraires d'audit	8 033	6 119
Honoraires du comité d'examen indépendant	127	141
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	16 543	16 263
Honoraires juridiques	311	1 476
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	7 124	6 987
Frais d'administration	15 337	15 095
Coûts de transaction	–	8 842
Retenues d'impôt (recouvrement)	(3 030)	2 658
Autres charges	3 182	591
	108 143	129 684
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(42 021)	(39 684)
	66 122	90 000
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	689 444 \$	(2 456 378) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,20 \$	(0,63) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	22 652 336 \$	32 438 410 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	689 444	(2 456 378)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	5 771 393	750 209
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(867 984)	(4 469 278)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	31 841	15 236
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(672 358)	(499 781)
Total de l'actif net à la clôture de la période	27 604 672 \$	25 778 418 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	689 444 \$	(2 456 378) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	379 373	1 025 768
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(200 186)	(146 120)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(438 601)	1 916 627
Variation nette de la plus-value latente de change	(183)	(19 370)
Achat de placements	(38 957 404)	(25 551 391)
Produit de la vente de placements	33 408 187	29 030 628
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(172 502)	(118 502)
Charges à payer	579	(4 181)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(5 291 293)	3 677 081
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	5 771 393	750 209
Montant versé au rachat de parts	(867 984)	(4 296 790)
Distributions versées aux porteurs de parts	(622 742)	(463 298)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	4 280 667	(4 009 879)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(1 010 626)	(332 798)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	183	19 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 944 719	384 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	934 276 \$	70 612 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	498 340 \$	367 839 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	3 030 \$	64 427 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2023

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX (54,37 %)			
Obligations de sociétés (28,95 %)			
Acu Petroleo Luxembourg SARL, à fonds amort., remb. par ant., 7,50 %, 2035-07-13	198 776	248 710 \$	227 252 \$
Adani Green Energy Ltd., 4,38 %, 2024-09-08	315 000	398 364	385 965
Aroundtown SA, taux variable, perp., 2,88 %, 2025-01-12	100 000	72 603	51 316
Aroundtown SA, remb. par ant., 1,63 %, 2028-01-31	200 000	204 275	204 628
ATF Netherlands BV, taux variable, perp., 7,08 %, 2024-01-20	100 000	89 580	62 651
Banco Santander SA, taux variable, remb. par ant., 2,25 %, 2032-10-04	200 000	272 298	266 222
Barclays PLC, taux variable, perp., 8,88 %, 2027-09-15	400 000	594 564	621 141
Braskem Netherlands Finance BV, 5,88 %, 2050-01-31	200 000	214 184	214 295
Ecopetrol SA, remb. par ant., 8,63 %, 2029-01-19	200 000	265 041	265 891
Ecopetrol SA, remb. par ant., 6,88 %, 2030-04-29	200 000	246 319	241 896
Ecopetrol SA, remb. par ant., 8,88 %, 2033-01-13	400 000	540 101	525 202
EDF SA, 6,95 %, 2039-01-26	200 000	279 568	278 036
Électricité de France S.A., taux variable, perp., 6,00 %, 2049-12-29	400 000	616 375	614 128
Électricité de France S.A., obligations convertible, taux variable, perp., 9,13 %, 2049-12-31	200 000	266 930	272 363
Empresas Publicas de Medellin ESP, 4,25 %, 2029-07-18	250 000	258 691	261 050
Heathrow Funding Ltd., 7,13 %, 2024-02-14	100 000	151 169	168 432
Heathrow Funding Ltd., 6,75 %, 2028-12-03	125 000	271 316	210 030
Iceland Bondco PLC, remb. par ant., 4,63 %, 2025-03-15	300 000	435 757	482 031
Inversiones Latin America Power Ltda., à fonds amort., 5,13 %, 2033-06-15	193 726	137 445	104 641
JBS Finance Luxembourg SARL, remb. par ant., 3,63 %, 2032-01-15	150 000	173 225	161 414
Legal & General Group PLC, taux variable, perp., 5,63 %, 2031-03-24	200 000	265 872	260 247
Peru LNG SRL, à fonds amort., 5,38 %, 2030-03-22	400 000	443 073	426 942
Petrobras Global Finance BV, remb. par ant., 6,50 %, 2033-07-03	400 000	521 364	519 302
Petroleos Mexicanos, 4,75 %, 2029-02-26	100 000	109 461	113 675
Petroleos Mexicanos, à fonds amort., remb. par ant., 6,70 %, 2032-02-16	75 000	81 224	75 646
Petroleos Mexicanos, 6,75 %, 2047-09-21	200 000	170 901	166 618
Rio Smart Lighting SARL, à fonds amort., 12,25 %, 2032-09-20	985 570	262 167	277 149
Société Générale SA, taux variable, remb. par ant., 1,49 %, 2026-12-14	100 000	118 905	116 621
Vallourec SA, remb. par ant., 8,50 %, 2026-06-30	100 000	149 588	144 755
Var Energi ASA, remb. par ant., 7,50 %, 2028-01-15	200 000	281 776	272 788
		8 140 846	7 992 327

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Obligations gouvernementales (25,42 %)			
Commonwealth of the Bahamas, remb. par ant., 9,00 %, 2029-06-16	200 000	203 205	235 745
République fédérale d'Allemagne, 2,30 %, 2033-02-15	250 000	372 454	358 459
République fédérative du Brésil, 8,50 %, 2024-01-05	500 000	143 919	135 302
République française, 0,75 %, 2028-02-25	150 000	194 314	196 649
République française, 2,00 %, 2032-11-25	650 000	865 497	870 948
Royaume d'Espagne, 3,15 %, 2033-04-30	200 000	294 513	283 375
Royaume des Pays-Bas, 2,50 %, 2033-07-15	600 000	866 097	853 367
République du Chili, remb. par ant., 4,13 %, 2034-07-05	100 000	142 863	143 563
République de Colombie, remb. par ant., 8,00 %, 2033-04-20	300 000	411 780	404 222
République de Colombie, remb. par ant., 7,50 %, 2034-02-02	200 000	265 390	259 763
République de Colombie, remb. par ant., 6,13 %, 2041-01-18	500 000	541 146	541 305
Royaume-Uni, Gilt, 4,50 %, 2042-12-07	150 000	248 793	252 208
Royaume-Uni, bon du Trésor, 3,25 %, 2033-01-31	650 000	1 022 413	997 368
États-Unis mexicains, série M, 5,50 %, 2027-03-04	105 000	590 223	724 700
États-Unis mexicains, série M30, 8,62 %, 2038-11-18	35 000	227 317	264 101
États-Unis mexicains, série M, 7,75 %, 2042-11-13	22 000	145 293	152 839
États-Unis mexicains, série M, 8,00 %, 2047-11-07	10 000	66 886	70 769
États-Unis mexicains, remb. par ant., 6,34 %, 2053-05-04	200 000	268 250	270 556
		6 870 353	7 015 239
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX		15 011 199	15 007 566
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (28,41 %)			
Obligations de sociétés (16,64 %)			
Athene Global Funding, 2,55 %, 2030-11-19	135 000	144 532	138 591
Citigroup Inc., priv., série B, taux variable, perp., 5,90 %, 2023-08-15	100 000	134 119	133 270
DISH DBS Corp., 5,88 %, 2024-11-15	100 000	111 702	116 038
Energy Transfer LP, obligations convertibles, série A, taux variable, perp., 9,35 %, 2023-06-12	100 000	128 963	119 062
Hyundai Capital America, 5,80 %, 2025-06-26	200 000	263 010	264 496
JBS USA LUX SA / JBS Food Co. / JBS USA Finance Inc., remb. par ant., 5,50 %, 2030-01-15	200 000	254 254	254 365
JBS USA LUX SA / JBS Food Co. / JBS USA Finance Inc., remb. par ant., 6,50 %, 2052-12-01	200 000	245 800	251 431
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,56 %, 2025/12/10	125 000	160 469	155 105
Kohl's Corp., remb. par ant., 4,63 %, 2031-05-01	500 000	482 946	457 847
Level 3 Financing Inc., remb. par ant., 3,40 %, 2027-03-01	150 000	164 926	168 725
Level 3 Financing Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2028-07-01	200 000	214 643	170 970
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2037-04-20	150 000	190 532	188 046

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
MPT Operating Partnership L.P. / MPT Finance Corp., remb. par ant., 2,55 %, 2023-12-05	100 000	155 202	162 512
New Fortress Energy Inc., remb. par ant., 6,50 %, 2026-09-30	100 000	124 908	118 691
Paramount Global, taux variable, remb. par ant., 6,38 %, 2062-03-30	233 000	263 485	257 836
Pilgrim's Pride Corp., remb. par ant., 5,88 %, 2027-09-30	100 000	124 992	131 035
Pilgrim's Pride Corp., 4,25 %, 2031-04-15	100 000	114 438	113 754
Pilgrim's Pride Corp., remb. par ant., 6,25 %, 2033-07-01	200 000	267 129	256 668
QVC Inc., 4,85 %, 2024-04-01	200 000	246 217	259 324
Rite Aid Corp., remb. par ant., 8,00 %, 2026-11-15	200 000	157 015	130 226
Scripps Escrow II Inc., remb. par ant., 3,88 %, 2029-01-15	150 000	160 444	160 643
Tutor Perini Corp., remb. par ant., 6,88 %, 2025-05-01	150 000	154 926	165 051
United Airlines Pass Through Trust, cat. A, série 2016-1, à fonds amort., 3,45 %, 2030-01-07	141 958	172 516	162 714
ViacomCBS Inc., 4,38 %, 2043-03-15	275 000	265 934	257 545
		4 703 102	4 593 945
Obligations gouvernementales (11,77 %)			
International Finance Corp., 12,00 %, 2027-11-03	470 000 000	126 088	161 211
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2026-05-15	700 000	937 070	904 685
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2028-05-31	450 000	584 395	582 957
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-03-31	500 000	690 537	647 821
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 2030-04-30	630 000	842 565	810 207
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,50 %, 2033-02-15	110 000	151 047	141 897
		3 331 702	3 248 778
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		8 034 804	7 842 723
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (9,05 %)			
Obligations de sociétés (7,32 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 4,75 %, 2082-01-18	275 000	300 268	291 128
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2032-12-15	100 000	120 061	116 640
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, perp., 4,90 %, 2025-06-04	110 000	137 879	137 937
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 4,59 %, 2037-05-04	250 000	304 601	285 269
Banque Canadienne de l'Ouest, série 1, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2081-04-30	175 000	165 156	151 040
Emera Inc., obligations convertibles, série 2016-A, taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2076-06-15	25 000	31 844	32 149
Crédit Ford du Canada Limitée, remb. par ant., 2,96 %, 2026-09-16	300 000	266 850	263 719

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Intact Corporation Financière, restr., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2081-03-31	150 000	126 375	128 042
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2081-06-15	150 000	138 875	116 553
Northland Power Inc., taux variable, remb. par ant., 9,25 %, 2083-06-30	250 000	247 535	251 084
Obsidian Energy Ltd., remb. par ant., 11,95 %, 2027-07-27	50 000	49 000	48 500
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 6,20 %, 2026-03-09	150 000	208 118	198 879
		2 096 562	2 020 940
Titres adossés à des actifs (1,73 %)			
Cards II Trust, 6,08 %, 2025-05-15	250 000	250 000	250 665
Cologix Data Centers Issuer LLC, cat. A2, série 22-1CAN4, remb. par ant., 4,94 %, 2052-01-25	250 000	249 905	226 650
		499 905	477 315
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		2 596 467	2 498 255
TITRES SUPRANATIONAUX (6,31 %)			
Obligations gouvernementales (6,31 %)			
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 5,00 %, 2025-01-27	500 000	123 942	129 813
Banque européenne d'investissement, 7,75 %, 2025-01-30	5 500 000	331 517	406 298
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 5,00 %, 2026-01-22	1 100 000	253 316	277 905
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 5,00 %, 2026-10-07	1 800 000 000	507 443	501 662
International Finance Corp., 7,02 %, 2028-04-06	5 000 000	343 707	350 157
International Finance Corp., à coupon zéro, 2030-05-20	500 000	67 570	75 628
		1 627 495	1 741 463
TOTAL DES TITRES SUPRANATIONAUX		1 627 495	1 741 463
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,01 %)			
Contrats de change à terme (0,01 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 75 892 \$ US pour 277 080 PEN, échéant le 19 juillet 2023		–	(502)
Contrat de change à terme visant l'achat de 17 325 844 \$ CA pour 13 075 579 \$ US, échéant le 20 septembre 2023		–	25 239
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 379 545 \$ CA pour 2 600 220 £, échéant le 20 septembre 2023		–	9 312
Contrat de change à terme visant l'achat de 922 277 \$ US pour 1 214 374 \$ CA, échéant le 20 septembre 2023		–	5 913

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrat de change à terme visant l'achat de 197 250 £ pour 330 957 \$ CA, échéant le 20 septembre 2023		-	565
Contrat de change à terme visant l'achat de 147 124 \$ CA pour 2 101 642 ZAR, échéant le 20 septembre 2023		-	549
Contrat de change à terme visant l'achat de 126 000 MXN pour 9 547 \$ CA, échéant le 20 septembre 2023		-	49
Contrat de change à terme visant l'achat de 8 131 \$ AU pour 7 336 \$ CA, échéant le 20 septembre 2023		-	(154)
Contrat de change à terme visant l'achat de 487 695 \$ US pour 2 086 700 000 COP, échéant le 20 septembre 2023		-	(2 490)
Contrat de change à terme visant l'achat de 14 199 481 ¥ pour 136 764 \$ CA, échéant le 20 septembre 2023		-	(4 957)
Contrat de change à terme visant l'achat de 3 217 831 \$ CA pour 2 223 559 €, échéant le 20 septembre 2023		-	(5 129)
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 926 736 \$ CA pour 25 423 454 MXN, échéant le 20 septembre 2023		-	(9 383)
Contrat de change à terme visant l'achat de 679 564 \$ US pour 3 358 200 BRL, échéant le 20 septembre 2023		-	(15 814)
		-	3 198
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	3 198
Coûts de transaction		(28)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,15 %)		27 269 937 \$	27 093 205 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (3,38 %)			934 276
Autres actifs, moins les passifs (-1,53 %)			(422 809)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			27 604 672 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario modifiée et mise à jour aux termes d'une déclaration de fiducie et a commencé ses activités le 21 juillet 2009 en tant que fonds d'investissement à capital fixe sous le nom de Fonds d'obligations tactique Fiera Horizons Alphapro. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAF. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT***i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 août 2023.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

30 juin 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	-	7	7	-
Real brésilien	919	(915)	4	-
Livre sterling	4 112	(4 039)	73	1
Peso colombien	696	(648)	48	-
Euro	3 183	(3 223)	(40)	-
Yen japonais	-	132	132	1
Peso mexicain	2 013	(1 927)	86	1
Zloty polonais	1	-	1	-
Rand sud-africain	150	(147)	3	-
Dollar américain	15 194	(14 435)	759	8
Total	26 268	(25 195)	1 073	11
En pourcentage de la valeur liquidative	95,2 %	-91,3 %	3,9 %	0,0 %

31 décembre 2022	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	5	2	7	-
Real brésilien	570	(850)	(280)	(3)
Livre sterling	724	(718)	6	-
Peso colombien	408	(131)	277	3
Euro	274	(756)	(482)	(5)
Peso mexicain	1 565	(1 414)	151	2
Dollar néo-zélandais	143	(348)	(205)	(2)
Couronne norvégienne	1	-	1	-
Zloty polonais	232	(227)	5	-
Rand sud-africain	1	-	1	-
Dollar américain	14 944	(14 016)	928	9
Total	18 867	(18 458)	409	4
En pourcentage de la valeur liquidative	83,3 %	-81,5 %	1,8 %	0,0 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2023	743	3 932	4 056	18 803	–	27 534
31 décembre 2022	758	2 000	3 895	14 835	173	21 661

Au 30 juin 2023, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 99,7 % (95,6 % au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 1 104 744 \$ (1 329 666 \$ au 31 décembre 2022). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	46 396 \$	32 970 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
AAA	21,5 %	12,8 %
AA	13,5 %	1,1 %
A	2,6 %	13,7 %
BBB	25,8 %	35,9 %
BB	26,1 %	25,3 %
B	8,7 %	6,3 %
CCC	1,1 %	0,5 %
D	0,4 %	0,5 %
Total	99,7 %	95,6 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2023, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 11,2 % (4,0 % au 31 décembre 2022) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	27 090 007	–	–	15 837 138	–
Fonds négociés en bourse				5 702 543		
Contrats de change à terme	–	45 158	–	–	50 398	–
Total des actifs financiers	–	27 135 165	–	5 702 543	15 887 536	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(41 960)	–	–	(125 479)	–
Total des passifs financiers	–	(41 960)	–	–	(125 479)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	27 093 205	–	5 702 543	15 762 057	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	–	–
31 décembre 2022	3 265 760 \$	3 430 593 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2023		30 juin 2022	
	Montant	Pourcentage du revenu brut	Montant	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 639 \$		21 233 \$	
Retenues fiscales	(50)	3,05 %	(124)	0,58 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(635)	38,74 %	(8 442)	39,76 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	954 \$	58,21 %	12 667 \$	59,66 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	3 266 003	829 561	(125 000)	3 970 564	3 440 931
2022	4 235 552	102 083	(600 000)	3 737 635	3 878 396

9. CHARGES
Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	773 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2022	6 817 \$	1 643 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2022, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
3 970 702 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	45 158	–	45 158	(38 969)	–	6 189
Passifs dérivés	(41 960)	–	(41 960)	38 969	–	(2 991)

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	50 398	–	50 398	(49 252)	–	1 146
Passifs dérivés	(125 479)	–	(125 479)	49 252	–	(76 227)

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023, le FNB n'avait pas d'exposition importante à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées. Au 31 décembre 2022, le FNB détenait des placements importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-dessous :

FNB détenu au 31 décembre 2022	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
Vanguard Short-Term Corporate Bond ETF	États-Unis	ES	0,01 %	2 775 266 \$
Vanguard Intermediate-Term Corporate Bond ETF	États-Unis	ES	0,00 %	2 545 002 \$

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.fnbhorizons.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



FNB HORIZONS
par Mirae Asset